

Séance du 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire

Présents : Mmes et MM ALLANOT, CAMPOS, CAPDEVILLE, CHAPOTHIN, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFAILLE, LALANNE, LAPLACE-NOBLE, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration : M. CAYRON (M. HUSTET), M. DOUARD (Mme LALANNE), Mme LANDRIEU (Mme SENTAURENS),

Absent excusé : Mmes et MM BAREILLE, BERGÉ, LENOIR, REIMANN

Secrétaire de séance : M. HUSTET.

Objet : Le personnel : Création d'emploi

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose :

La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet pour assurer les missions d'animation dans le service périscolaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- DECIDE** La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation, à compter du 1^{er} janvier 2024, à raison de 35 heures hebdomadaires
- CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les formalités administratives nécessaires
- PRECISE** Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
Que le tableau des emplois sera mis à jour

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance



Hervé HUSTET

Le Maire,



Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	16	19

CONVOCAATION	
Date :	02/11 /2023
Affichage :	02/11 /2023